

# DÉROULÉ DE FORMATION

## BPJEPS

Brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport - Spécialité Animateur  
mention Animation socio-éducative ou culturelle

### Objectifs de la formation

- Encadrer tout public dans tout lieu et toute structure en prenant en compte les publics et leurs contextes territoriaux de vie ;
- Concevoir et mettre en œuvre de projets d'animation ou d'activités s'inscrivant dans le projet de la structure
- Mobiliser les démarches d'éducation populaire pour animer des activités dans le champ du « Loisirs Tous Publics »
- Conduire d'actions d'animation dans le champ de la mention
- Diriger un accueil collectif de mineur
- Accompagner des publics dans l'utilisation du numérique dans une démarche citoyenne et participative

### Durée de la formation

La formation se déroule sur une année, avec une alternance entre temps en structure et temps en centre de formation. Elle est composée de 4 Blocs de compétences (BC).

BC01 - Concevoir et mettre en œuvre des projets d'animation dans le cadre de l'organisation de travail d'une structure du champ du sport ou de l'animation

BC02 - Valoriser les activités et les projets d'une structure du champ du sport ou de l'animation

BC03 - Concevoir, conduire, en sécurité et évaluer des séquences d'animation et des séances d'activités culturelles, éducatives ou sociales dans le cadre du projet et de l'organisation de la structure

BC04 - Organiser et encadrer le « vivre ensemble » des publics accueillis au sein d'une structure proposant des activités de loisirs et d'animation socioculturelle

Le titulaire du BPJEPS ASEC est chargé de créer et gérer des programmes d'activités socio-éducatives, encadrer et animer des ateliers artistiques, des projets culturels et des jeux éducatifs, tout en assurant la sécurité et le bien-être des participants.

Depuis le 1er janvier 2025, le BPJEPS ASEC remplace les BPJEPS Loisirs Tous Publics (LTP), Animation Sociale (AS), Animation Culturelle (AC), Activité du cirque et Education à l'Environnement vers un Développement Durable (EEDD) Encadrement de tout type de public et dans tous lieux d'accueil.

#### **Modalités d'évaluation :**

Pour valider la formation BPJEPS spécialité Animateur mention Animation Socio-Éducative ou Culturelle, il faudra valider les quatre épreuves suivantes :

BC 1 : Production d'un document écrit explicitant la conception, la mise en œuvre et la réalisation d'un projet d'animation s'inscrivant dans celui de la structure d'alternance pédagogique. Ce document servira de support pour l'entretien oral.

BC2 : Présentation de supports ayant permis de valoriser deux séquences d'activités. Ces documents serviront de support pour l'entretien oral.

BC3 : Production d'un document présentant une séquence d'animation composée d'au moins six séances d'activités. Conduite d'une séance d'activités. Entretien oral concernant l'analyse de la conduite d'activités et le document présentant la séquence d'animation.

BC4 : Production d'un document portant sur l'organisation et l'encadrement du « vivre ensemble » au sein de la structure d'alternance. Ce document servira de support pour l'entretien oral.

#### **Atouts du BPJEPS**

- Diplôme de niveau 4
- Encadrement de tout type de public et dans tous lieux d'accueil
- Mise en place des projets et autonomie professionnelle
- Accompagnement des publics dans la réalisation de leurs projets
- Reconnaissance par la Fonction Publique Territoriale, il permet de se présenter au concours d'animateur territorial (catégorie B)
- Autorisation à diriger des ACM de plus de 80 mineurs accueillis et plus de 80 jours par an
- Acquisition des unités capitalisables transversales UC1 et UC2 pour tous les autres BPJEPS en 4 UC

#### **Modalités pratiques**

- Durée totale : environ 1400 et 1600 heures (théorie et pratique).
- Alternance : périodes en centre de formation et stages pratiques.
- Inscription : auprès de l'organisme de formation.

**POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS,**

**CONTACTER LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT  
BRETAGNE OU POUR VOUS INSCRIRE À UNE  
RÉUNION D'INFORMATION COLLECTIVE**

**PAR TÉLÉPHONE : 02 97 21 17 43**

**PAR MAIL :  
FORMATION@LALIGUEBRETAGNE.ORG**